

LE MARIAGE EN PAYS MOSELLAN AU XVIII^e SIÈCLE : formation et rupture du couple

Hors le mariage, sous l'Ancien Régime, pas de salut pour l'individu, pas de statut pour la femme comme en témoigne la faible proportion des femmes célibataires en pays mosellan au XVIII^e siècle (6 à 12 %). Rouage majeur chez les populations anciennes, le mariage, destin commun à tous, bénéficie à présent, en Moselle, d'analyses approfondies grâce à plusieurs monographies paroissiales et à six mémoires de maîtrise de l'Université de Metz effectués sous la direction de F.-Y. Le Moigne⁽¹⁾.

Fondées sur l'exploitation des registres de mariage, ces six enquêtes, objet de cette synthèse qui rassemble des données jusqu'à éparses, ont pour cadre géographique des entités relativement restreintes : deux paroisses messines, Saint-Martin, l'une des plus peuplées, au sud de la ville (3000 habitants, en moyenne, entre 1684 et 1789), et Saint-Simon, nouvellement érigée en 1736 outre-Moselle, forte de 1348 âmes à la fin de l'Ancien Régime; deux villages à quelques lieux de Thionville, Cattenom (1067 habitants en 1803) et Hettange-Grande-Soetrich, gros bourg rural de 830 personnes en 1789; enfin Hagondange, un modeste village sis au nord du pays messin (160 à 200 habitants au XVIII^e siècle) et Bitche, une petite ville à vocation militaire située en Lorraine allemande, sur les confins du Duché des Deux-Ponts et de la Basse-Alsace (2479 âmes en 1773). Dès la fin du XVII^e siècle, une longue paix favorise le repeuplement et la remise en ordre des campagnes. La reprise touche également les paroisses messines grâce au calme retrouvé, à l'immigration et à la présence des militaires⁽²⁾. Car la position frontalière de la région entraîne, au XVIII^e siècle, la militarisation de l'espace messin et la présence d'une garnison à Saint-Martin, Saint-Simon et Bitche n'est sans doute pas la moindre originalité de ces trois paroisses.

Négligeant les conditions institutionnelles, les mouvements séculaires, saisonniers et hebdomadaires du mariage, cette étude s'attachera plus particulièrement à deux moments de la vie du couple : sa formation, les critères présidant au choix du conjoint, et sa rupture par veuvage ou « divorce » afin, chemin faisant, de vérifier

1) Cf. la bibliographie jointe à la fin de l'article.

2) En ce qui concerne le contexte général, se reporter à F.-Y. LE MOIGNE (dir.), *Histoire de Metz*, Privat, 1986, ch. 10.

si les comportements matrimoniaux de cette zone frontrière, tardivement rattachée à la France, sont ou non devenus ceux du Royaume voisin et de tenter d'apprécier - deux études se prolongent au-delà de 1789 - les limites et la portée des nouveautés révolutionnaires.

Des noces tardives

En pays mosellan, comme en Lorraine et en France⁽³⁾, on se marie tardivement au XVIII^e siècle. A Saint-Simon, Saint-Martin ou Hagondange, les deux tiers des futurs convolent en justes noces entre 20 et 29 ans. Quitter l'état de célibataire signifie en effet que l'on soit en mesure de faire vivre une famille et ici, comme ailleurs, la lente dégradation des salaires, le morcellement des tenures paysannes rendant plus difficile l'installation des jeunes couples, ont joué dans le sens d'un retard de l'âge au mariage et ont suscité cette réponse malthusienne (tableau 1).

Tableau 1 - Age moyen au premier mariage
seconde moitié du XVIII^e siècle

Paroisses	Hommes	Femmes	Écart moyen
Cattenom (p. 43)	28,3	27,4	0,9
Saint-Simon (p. 42)	27,2	25,7	1,5
Saint-Martin (p. 96)	28,6	26,6	2
Hettange (p. 65)	28,5	26,5	2
Hagondange (p. 24)	29,7	27,1	2,6
Bitche (p. 13)		24,6	
MOYENNE	28,5	26,3	2,2

L'écart d'âge entre époux célibataires est limité à 2 ans en moyenne. Dans les trois paroisses précitées, 62 % des épouses sont plus jeunes que leurs maris mais 25 à 30 % des femmes, souvent pourvues de biens, sont recherchées par des hommes moins âgés qu'elles, surtout soucieux de s'installer⁽⁴⁾. Cette tendance au mariage tardif s'accroît au cours du siècle pour les femmes surtout. Les

3) G. CABOURDIN, *La vie quotidienne en Lorraine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1984, p. 29 : en Lorraine, l'âge moyen est de 27-28 ans pour les hommes, de 25-27 ans pour les femmes. L. HENRY, J. HOUDAILLE, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e-XIX^e siècles », *Population*, 1979, p. 403-442 : en France du Nord, il est de 28,1 ans pour les hommes, de 26,6 ans pour les femmes.

4) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 110; J. MONTEMONT, *op. cit.*, p. 25; Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 42.

hommes fondaient un foyer en moyenne à 26 ans à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle à Saint-Martin ou Cattenom et les femmes arrivaient au mariage à 23-24 ans à Saint-Martin et même à 20 ans à Bitche à la même époque⁽⁵⁾. Plus on avance dans le siècle, plus les unions précoces se font rares. L'âge au mariage des femmes est d'ailleurs plus que chez les hommes déterminé par des critères économiques. Alors que ces derniers convolent tardivement quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, celles-ci, en revanche, parviennent d'autant plus tôt au mariage que le milieu dont elles sont issues est aisé. Les laboureurs d'Hagondange ou les notables d'Hettange établissent leurs filles, vite dotées, plus précocement que les manouvriers du lieu et dans les milieux cossus de la noblesse messine, le mariage des filles est encore pubertaire; 6 ans d'âge en moyenne séparent les fils de notables de leurs jeunes épouses à Saint-Martin. Les gens du menu peuple épousent davantage des femmes de même âge car plus l'on descend dans la hiérarchie sociale, plus l'âge des femmes au mariage est tardif, surtout chez les domestiques où filles et garçons parviennent au mariage 5 à 3 ans plus tard que la moyenne des époux et ceci du fait de leur dépendance économique, de leur déracinement aussi. A Hettange, comme à Saint-Martin, les natifs du lieu convolent 3 à 4 ans plus tôt que les étrangers, qui avant de songer à prendre épouse doivent s'intégrer à un réseau social⁽⁶⁾. A Metz, ville de garnison d'autres déracinés, les soldats arrivent à un âge plus avancé que la moyenne sur le marché matrimonial : à 31,5 ans à Saint-Martin où 64 % d'entre eux attendent d'être démobilisés pour fonder un foyer, à 32,6 ans en moyenne à Saint-Simon⁽⁷⁾.

Quoique général, le recul de l'âge au mariage prend des visages bien différents et les attitudes varient selon la période, la conjoncture, la position sociale. Ces noces retardées, chez les filles surtout, entraînent des conséquences importantes : elles favorisent l'autonomie de la famille, amputent la période de fécondité, renforcent l'exigence de chasteté qu'impose la morale religieuse.

5) J. MONTEMONT, *op. cit.*, p. 24; R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 96; M.M. CHAUSSEC, *op. cit.*, p. 43; D. HEMMERT, *op. cit.*, p. 13-14; S. RICHARD, *op. cit.*, p. 65.

6) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 103-105 et p. 110-112; S. RICHARD, *op. cit.*, p. 66-68; J. MONTEMONT, *op. cit.*, p. 27 : à Hagondange, 63 % des filles de laboureurs sont mariées à 24 ans contre 48 % des filles de manœuvres et artisans. A Saint-Simon, paroisse messine, les domestiques hommes se marient à 32,5 ans, les femmes à 29,2 ans; cf. Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 42.

7) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 140; Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 42 : à Saint-Simon, les militaires qui fondent un foyer sont généralement en activité; ils se marient alors en moyenne à 31,1 ans; s'ils convolent après le service, l'âge s'élève (36,8 ans).

Tableau 2 - Conceptions pré-nuptiales (C.P.) et naissances illégitimes (N.I.) par rapport au total des naissances - XVIII^e siècle

Paroisses	C.P. (%)	N.I. (%)
Hagondange (p. 42-48)	16,6	1,3
Bitche (p. 21-24)	10,2	3,5
Saint-Simon (p. 50-59)	10	8,7
Hettange (p. 134-139)	9	1,6
Cattenom (p. 48)	1,1	1,1
LORRAINE(*)	10-12 %	(*) G. Cabourdin, <i>op. cit.</i> , p. 52

Ces unions tardives posent le problème de la continence entre puberté et mariage. Si imparfaites soient-elles pour mesurer le développement de conduites sexuelles extra-conjugales, les statistiques des naissances illégitimes, couplées avec celles des conceptions pré-nuptiales, nous renseignent néanmoins indirectement sur l'importance des relations sexuelles en dehors du mariage ou avant celui-ci (tableau 2). En moyenne, une fois sur dix, le mariage est consommé avant la célébration religieuse. Parfois, la femme accouche deux mois à peine après son mariage (4 % à Hagondange). Certaines même se marient après la naissance de l'enfant mais ces faits demeurent exceptionnels (1 % des cas à Saint-Martin). La plupart du temps, un mariage de réparation rapide prévient le scandale⁽⁸⁾. Les naissances illégitimes issues d'un concubinage provisoire ou d'une union éphémère sont beaucoup plus rares sauf à Saint-Simon, paroisse semi-urbaine où la présence des militaires aggrave le libertinage. Il en est de même à Bitche où le retour des troupes, après 1740, entraîne une hausse brutale des taux, un phénomène que l'on observe à l'époque dans d'autres villes de l'Est à garnison nombreuse comme Verdun ou Belfort⁽⁹⁾. L'illégitimité reste un fait urbain, même si bon nombre de femmes de la campagne viennent accoucher en ville; néanmoins, même sur le plat pays, les taux augmentent au fil du XVIII^e siècle. De 3,9 %, la proportion s'élève à 10,3 % à Saint-Simon entre le milieu et la fin du siècle, et à Hettange, dans la première moitié du XIX^e siècle, les récidivistes, accouchant plusieurs fois hors mariage ne sont plus chose rare. Autant de signes d'une certaine libéralisation des mœurs, d'un changement d'attitude face

8) J. MONTEMONT, *op. cit.*, p. 48; R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 198.

9) A Verdun, le taux des naissances illégitimes cumulé avec celui des enfants trouvés est de 7,9 % (1750-1789); cf. S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La population à Verdun de 1750 à 1790*, Bar-le-Duc, 1991 et Y. BARADEL, *Belfort au XVIII^e siècle*.

aux règles de la morale et de la religion. L'Église posttridentine n'a pu rallier à son idéal de chasteté l'ensemble des masses rurales et urbaines.

Tableau 3 - Proportion des conjoints orphelins (de père, de mère ou des deux) au moment du mariage - XVIII^e siècle

Paroisses	Hommes	Femmes	Moyenne
Hettange (p. 71)	63,1 %	60,6 %	61,8 %
Saint-Martin (p. 128)	68,2 %	65 %	66,6 %

Le mariage tardif crée d'autre part des couples plus mûrs, plus égaux parce que plus âgés et valorise le rôle de la femme. Il accroît également la liberté du choix du conjoint. Un époux sur trois seulement à Hettange ou Saint-Martin a ses deux parents vivants au moment du mariage (tableau 3). La mort joue un rôle important dans la formation du couple; la mort des parents, principalement celle du père⁽¹⁰⁾, permet de s'installer et le décès des deux met fin au pouvoir de coercition qu'ils exerçaient à l'égard des enfants dans le choix du conjoint. Le mariage d'inclination devient alors possible.

Tableau 4 - Descendance par famille complète selon l'âge au mariage de la femme - XVIII^e siècle

Paroisses	Ages au mariage		
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans
Cattenom (p. 54)	8,5	8	5,5
Hagondange (p. 55)	7,2	5,2	5
Saint-Simon (p. 56)	9,7	6,2	4,2

Enfin un lien existe entre la durée de la vie conjugale et la fécondité (tableau 4). La descendance étant calculée en fonction de l'âge au mariage de la femme dans les familles complètes⁽¹¹⁾, il apparaît que la dimension des familles est inversement proportionnelle à l'âge au mariage. En moyenne, deux enfants naissent en cinq ans de vie conjugale; le nombre total d'enfants par couple est

10) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 128 : au XVIII^e siècle à Saint-Martin, 54,8 % des hommes sont orphelins de père au moment du mariage et à Hettange, 48,8 %; cf. S. RICHARD, *op. cit.*, p. 71.

11) C'est-à-dire celles où l'union n'est pas interrompue avant la stérilité définitive de la femme (45^e anniversaire).

donc largement tributaire de l'époque à laquelle l'épouse s'est mariée; or, les noces retardées au XVIII^e siècle amputent de plusieurs années la période féconde et jouent, de ce fait, le rôle, selon Pierre Chaunu, d'une « véritable arme contraceptive », réelle clé de voûte du système démographique ancien.

Le parti convenable

La première condition d'un bon mariage est d'être une union assortie. L'âge du conjoint est un critère de choix mais d'autres paramètres interviennent également : l'habitat, le niveau social, et c'est à l'intérieur de ce cadre que se donnent libre cours les aspirations ou calculs personnels et familiaux.

Le mariage est déjà facteur de conservation de structures sociales. La famille est le lieu de transmission de la vie, du nom, des biens et l'alliance qui rapproche les intérêts de deux familles est chose trop sérieuse pour qu'on en confie le choix aux seuls intéressés. Au XVIII^e siècle, en pays mosellan comme en France⁽¹²⁾, on se marie de préférence dans son milieu. A Saint-Martin, 63 % des conjoints respectent les règles de l'homogamie socio-professionnelle. Là, comme à Hettange ou Hagondange, le mariage à l'intérieur d'une même classe sociale ou aux frontières immédiates du groupe, paraît la norme. Dans les classes supérieures, on recherche plus qu'ailleurs encore le parti assorti; 89 % des fils de notables messins se marient à l'intérieur de leur catégorie sociale; 69 % des fils de laboureurs d'Hagondange épousent des filles de laboureurs. Dans les classes populaires, même s'il existe davantage d'initiative de la part des intéressés dans le choix du conjoint, l'homogamie reste très forte; sans doute observe-t-on des mariages entre enfants de manœuvres et enfants d'artisans mais ne sont-ils pas gens de même condition ? Bien des artisans possèdent quelques pièces de terre et bon nombre de manœuvres se livrent à de petits métiers. Chez les soldats et les domestiques, néanmoins, la mobilité augmente; près d'un tiers des filles domestiques à Saint-Martin élève sa condition par le biais du mariage; quant aux soldats, nombreux sont ceux qui convolent hors de leur milieu d'origine : à Saint-Martin, un sur dix épouse une fille de bourgeois; la plupart toutefois, tels ceux de Saint-Simon, ne trouve épouse que parmi la population la plus pauvre de la paroisse⁽¹³⁾. Ces quelques exceptions mises à part, pour presque tous le champ de recherche se limite au métier, au secteur commun où l'on se côtoie quotidiennement.

12) J. DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, t. 2, p. 301.

13) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 154; J. MONTEMONT, *op. cit.*, p. 21-22; S. RICHARD, *op. cit.*, p. 82; Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 43-44.

La sédentarité étant un des phénomènes caractéristiques de l’Ancien Régime, l’endogamie géographique est importante surtout dans les campagnes. A Cattenom, la moitié des conjoints sont originaires de la paroisse; à Hagondange, 74,2 % des époux étrangers à la localité résident dans un rayon inférieur à 10 km et à Saint-Simon, paroisse messine semi-rurale, 83 % des prétendants extérieurs à Metz sont natifs de villages situés à moins de 15 km du Fort⁽¹⁴⁾. Dans les villes la mobilité est plus forte, surtout celles des hommes, et elle augmente au fil du siècle. Saint-Martin, paroisse de Metz, ville de garnison, ou Bitche, bourgade à vocation militaire, témoignent toutes deux d’une ouverture plus grande sur l’extérieur; la présence de casernes intensifie les mouvements migratoires; l’existence de catégories aisées accroît la tendance exogamique car plus l’on s’élève dans l’échelle sociale, plus l’horizon endogame s’élargit; l’obligation de trouver le parti assorti contraint noblesse et bourgeoisie à chercher au-delà des limites de la ville le conjoint de même rang. C’est dans la cité ducale, qu’à Bitche, ces deux catégories vont quérir des épouses⁽¹⁵⁾. Les classes populaires les plus nombreuses peuvent, elles, concilier homogamie socio-professionnelle et endogamie géographique.

Tableau 5 - Dispenses pour consanguinité et affinité au XVIII^e siècle
(en % par rapport au total des mariages)

Paroisses	0	Paroisses	0
Hagondange (p. 27)	2,9	Hettange (p. 93)	4
Saint-Martin (p. 194)	3	Woippy (p. 68)	5 à 6

Mais le résultat en est parfois, à la campagne, une proportion non négligeable de mariages consanguins (tableau 5) comme le révèlent, à cette époque, les demandes de dispenses de parenté dans le diocèse de Metz⁽¹⁶⁾. Certes, en principe, l’Église interdit l’union entre consanguins jusqu’au quatrième degré et entre affins, veufs alliés par un premier mariage mais les interdits ecclésiastiques peuvent être tournés grâce à l’octroi de dispenses accordées par l’évêque; la « petitesse » du lieu jointe à la grande stabilité des familles fait parfois prendre conjoint dans la parentèle. Dans ces unions entre cousins comme dans les mariages entre non-apparentés, les mêmes principes de base président au choix du conjoint : règles

14) M.M. CHAUSSEC, *op. cit.*, p. 47; J. MONTEMONT, *op. cit.*, p. 18; Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 77; S. RICHARD, *op. cit.*, p. 73.

15) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 164; D. HEMMERT, *op. cit.*, p. 58.

16) A.D. Moselle, Fonds de l’Évêché de Metz, séries 29 J 53-29 J 54.

de l'endogamie géographique, de l'homogamie sociale, âge élevé aux premières noces et mariage d'intérêt, mais plus encore que chez les conjoints s'alliant à un « étranger », ces proches parents sont toujours très proches voisins - 98,5 % se choisissent dans un rayon de 15 km ou moins - et épouser un consanguin c'est continuer, en famille, à exercer le même métier, c'est renforcer l'intégration de l'employé au sein du groupe domestique, adapter les relations de parenté aux relations de travail; c'est aussi préserver ou augmenter un patrimoine familial, remembrer des parcelles autrement morcelées, remédier à la division du patrimoine qu'accélère, au XVIII^e siècle, la croissance démographique. Épouser son cousin, sa cousine permet à bien des « marginaux » que la société rejette, handicapés, célibataires chargés de vieux parents, orphelins élevés par un oncle, une tante... que l'on épouse de recréer autant de sociétés closes où l'on peut « vivre entre soi »⁽¹⁷⁾.

Le couple rompu, le couple désuni

Aujourd'hui, un ménage français sur quatre est composé d'une personne seule, veuve, divorcée ou célibataire⁽¹⁸⁾. Sous l'Ancien Régime, la morale tridentine, à défaut d'assurer toujours une stricte observation de la fidélité conjugale, garantit la stabilité des unions. Le mariage crée un lien indissoluble que la mort seule peut dénouer; au XVIII^e siècle, l'intervention de celle-ci dans la vie des familles est encore quotidienne et le couple est fréquemment rompu. Il est parfois désuni car, sans rompre le lien conjugal, les séparations de corps, appelées improprement « divorces », permettent dans certains cas de mettre un terme à la vie commune. Pour bon nombre de couples, le « mariage-sacrement » n'est souvent qu'un contrat unissant deux êtres destinés à ne passer que quelques années ensemble.

Tableau 6 - Proportion de remariages - 2^e moitié du XVIII^e siècle
(en % par rapport au total des mariages)

Paroisses	0		0
Hettange (p. 96)	23,5	LORRAINE (*)	25
Cattenom (p. 44)	24,7	FRANCE (**)	28
Saint-Martin (p. 118)	26,5	(*) G. Cabourdin, <i>op. cit.</i> , p. 77	
Bitche (p. 16)	28,6	(**) J. Dupâquier, <i>op. cit.</i> , t. 2, p. 316	
Saint-Simon (p. 45)	31,1		

17) M.-J. LAPERCHÉ-FOURNEL, « Mariages entre proches parents dans le diocèse de Metz dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Les Cahiers lorrains*, n° 2, juin 1991, p. 147-165.

18) A. BURGUIÈRE (dir.), *Histoire de la famille*, t. 2, p. 498; il s'agit du recensement de 1982.

Au XVIII^e siècle, en pays mosellan, la mort des adultes, celle des femmes en couches surtout, brise toujours de nombreux foyers. A Cattenom, 45 % des femmes adultes décèdent entre 20 et 49 ans, en pleine période de fécondité⁽¹⁹⁾. En Lorraine, à la même époque, un homme sur quatre et une femme sur cinq sont veufs avant d'atteindre leur trente-cinquième anniversaire⁽²⁰⁾. Les unions sont donc relativement brèves. A Bitche, entre 1690 et 1749, près d'un quart des ménages sont dissous avant la fin de la dixième année de vie commune; seul un couple sur deux excède 22 ans de vie conjugale⁽²¹⁾. En dépit des préventions de l'Église ou des groupes de jeunesse, le remariage est un phénomène courant et les secondes noces sont un important correctif à la forte mortalité des adultes (tableau 6). A Saint-Simon, Saint-Martin et Hettange toutefois, les remariages sont un peu moins nombreux à la fin du XVIII^e siècle qu'un siècle auparavant; sans doute est-ce lié à un lent recul de la mort, surtout celle des femmes en couches⁽²²⁾. Ce recul reste néanmoins bien inégal selon les localités; à Bitche et à Cattenom, la recrudescence des décès d'adultes à la fin de l'Ancien Régime accroît le nombre des veufs et veuves disponibles, candidats à des secondes noces⁽²³⁾.

Tableau 7 - Proportion de remariages avant un an de veuvage			Tableau 8 - Durée moyenne du veuvage au XVIII ^e siècle		
Paroisses	Hommes	Femmes	Paroisses	Hommes	Femmes
Saint-Simon (p. 45)	82 %	34 %	Saint-Martin	1 an 2 mois	2 ans 2 mois
Hettange (p. 101)	79 %	33 %	Bitche	10 mois	1 an 8 mois
Saint-Martin (p. 123)	50 %	25 %	Hettange	3 à 6 mois	3 ans 3 mois

Partout, quoiqu'ayant souvent dépassé la quarantaine, les hommes se remarient plus aisément et surtout plus rapidement que les femmes (tableaux 7 et 8). La bienséance, certes, impose à celles-ci de respecter un délai de viduité; mais un âge moins tendre et des charges de famille découragent bien des époux potentiels, à la

19) M.M. CHAUSSEC, *op. cit.*, p. 60.

20) G. CABOURDIN, *op. cit.*, p. 77.

21) D. HEMMERT, *op. cit.*, p. 15.

22) A Saint-Martin, la proportion des remariages passe de 34 à 26,5 % entre la fin du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e; à Saint-Simon de 34 à 31,1 % entre le milieu et la fin du siècle, et à Hettange de 34,2 % (1728-1749) à 17,5 % (1790-1819). Cf. R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 116; Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 45; S. RICHARD, *op. cit.*, p. 96.

23) A Bitche, la proportion des remariages passe de 20 % (1700-1709) à 28,6 % (1760-1764) et à Cattenom de 19,3 % (1681-1739) à 24,7 % (1770-1789); cf. D. HEMMERT, *op. cit.*, p. 16 et M.M. CHAUSSEC, *op. cit.*, p. 44.

recherche surtout d'une jeune épouse, célibataire de préférence. Ainsi à Hettange, 75 % des veufs âgés de 30 à 40 ans, quoique pères de famille, se remarient dans l'année suivant le veuvage; dans la même classe d'âge, seules 20 % des femmes ayant un ou plusieurs enfants à charge fondent un nouveau foyer⁽²⁴⁾. Encore est-il possible à Metz, ville de garnison, à ces quelques veuves en mal d'époux, de choisir à défaut quelques garçons militaires fraîchement libérés. Les veufs militaires semblent eux, en revanche, à Saint-Simon comme à Saint-Martin, éprouver plus de difficultés que les civils à refaire leur vie. La longue durée du service, l'invalidité parfois, le peu de garanties économiques qu'ils offrent trop souvent, autant de handicaps qui, aux yeux des jeunes filles célibataires de la paroisse, leur donnent peu de chances de retrouver l'âme sœur⁽²⁵⁾.

Militaires et civils, hommes et femmes ont des chances inégales face au remariage. Pour bon nombre de veuves, la perte de l'époux signifie très souvent isolement et dégradation de la condition économique. La mort laisse le conjoint délaissé dans une situation difficile; l'abandon, la désunion du couple plus encore, qui interdit le remariage aux époux.

Tout en laissant subsister le lien matrimonial, l'Église accepte néanmoins parfois de prendre en compte un certain nombre de circonstances permettant aux époux de vivre séparés. Dans le diocèse de Metz, malheureusement, la disparition des archives de l'officialité interdit toute étude des demandes en séparation de corps⁽²⁶⁾; à défaut, le diocèse de Toul voisin, dont la partie nord renferme quelques villages à l'ouest de Pont-à-Mousson et une enclave entre Vic et Marsal, peut fournir un terrain d'observation pour saisir la réalité du « divorce » dans cette partie de la Lorraine entre 1700 et 1750. Peu de couples se séparent au XVIII^e siècle; en moyenne le tribunal de l'officialité examine deux affaires par an, quatre ou cinq au milieu du siècle. Et ce sont les femmes qui, comme aujourd'hui, sont les premières à se pourvoir en justice contre leurs maris (86 %), signe d'un statut familial et social inférieur. Les hommes, mieux que les femmes, s'accommodent de la vie conjugale.

La plupart des requêtes émanent de la ville (63 %) car celle-ci offre plus facilement asile et emploi aux épouses en rupture de couple et elle est le lieu où résident professions libérales, marchands

24) S. RICHARD, *op. cit.*, p. 100.

25) R.L. SEVEYRAS, *op. cit.*, p. 143 et Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 45.

26) Aux Archives départementales de la Moselle, dans la série G, ne subsistent pour les officialités de Metz, Vic et Marsal, à l'époque moderne, que quelques pièces isolées, épaves d'un fonds disparu.

et maîtres de métiers, catégories les plus affectées par la rupture de la vie commune (56 % du total des demandes en séparation de corps). Dans les milieux populaires urbains plus sujets au concubinage, le mari parfois abandonne femme et enfants sans autres formes de procès⁽²⁷⁾. Dans les campagnes, l'appareil judiciaire lointain, donc effrayant, la pression sociale plus forte, les contraintes de l'exploitation expliquent que la paysannerie, elle aussi, use peu de la séparation. La rupture survient précocement dans la vie du couple; un âge trop jeune au mariage, une trop grande inégalité d'âge entre les conjoints semblent des obstacles à la bonne entente et bien des remariages dégénèrent en discorde et parfois en « divorce », la présence d'enfants du premier lit ne faisant généralement qu'aggraver la désunion. A travers les insatisfactions que les conjoints manifestent à l'occasion du mauvais fonctionnement du couple se révèlent les situations conjugales déviantes par rapport aux normes admises. La quasi totalité des épouses demanderesses se plaignent de sévices et mauvais traitements. Les coups assortis de propos grossiers restent, en plein XVIII^e siècle, l'arme masculine par excellence; accompagnée d'alcoolisme, cette violence quotidienne est loin d'être l'apanage des seules classes populaires. Maris et femmes invoquent aussi la débauche de l'époux : femmes infidèles aux fréquentations suspectes, époux adultères⁽²⁸⁾. Cependant l'épouse se résigne plus facilement à l'infidélité du conjoint qu'aux cruautés journalières qui mettent parfois sa vie en péril. Sur le mode mineur s'expriment également tous les griefs de la vie quotidienne, la rupture du pacte économique, l'épouse gaspilleuse, le mari dissipateur; les enfants en revanche ne sont guère au centre des préoccupations du couple en crise⁽²⁹⁾.

Les couples désunis renvoient l'image inversée du « bon » mari, qui traite sa femme avec bonté, de la « bonne » épouse, femme accommodante d'un caractère doux et compatissant et du mariage idéal où travail en commun et gains matériels sont, plus que l'amour que les époux se portent, les preuves d'une union réussie; image bien éloignée de la nôtre qui revendique épanouissement personnel, droit à l'amour et à la liberté de la femme.

27) D. HEMMERT, *op. cit.*, p. 16. L'auteur constate qu'à Bitche l'abandon de la femme, peu courant (10 cas), est cependant en augmentation après 1730 et circonscrit aux milieux sociaux modestes.

28) R. AREZKI, *Prostitution et attentats aux mœurs à Metz et dans les Trois Évêchés au XVIII^e siècle*, m.m. Metz, 1991. En dépit de la présence massive des militaires dans la région, adultère et bigamie qui, elle, annule le mariage, restent des « crimes » d'exception; en revanche, la prostitution est un phénomène endémique dans les Trois Évêchés; concentrée dans quelques villes dont Metz constitue le pôle essentiel, elle bénéficie d'une tolérance de fait de la part des autorités locales.

29) Cf. pour tout ce paragraphe M.-J. LAPERCHE-FOURNEL, « La séparation de corps dans le diocèse de Toul (première moitié du XVIII^e siècle) », *Les Cahiers lorrains*, n° 2, juin 1990, p. 129-141.

Au total, le comportement des couples mosellans, au XVIII^e siècle, n'a rien d'original et confirme les grandes tendances mises en évidence par l'École française de démographie historique. La nuptialité dans cette partie de la Lorraine, tardivement rattachée au Royaume, s'intègre parfaitement au modèle français. Villes et villages suivent le modèle classique des noces retardées, commun à l'époque à toute l'Europe occidentale. Ici comme ailleurs on épouse sa propre image et l'Église pèse toujours d'un grand poids.

Révolution et Empire n'apportent pas de grands changements. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le mariage est encore tardif, le rythme annuel des unions reste calqué sur celui de l'Ancien Régime et l'homogamie socio-professionnelle demeure la règle. Néanmoins, les premiers indices de mutation décelés avant 1789, telle l'augmentation des conceptions pré-nuptiales et des naissances illégitimes, se confirment dans la période suivante. Plus que tournant, il y a eu accentuation d'une tendance séculaire.

L'originalité de la contrée, porte d'entrée vers l'étranger, est ailleurs, dans la présence des militaires. A Metz comme à Bitche la vie de la population locale est étroitement liée à celle de la garnison; réduite pendant les guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans où elle est engagée, son retour, après 1762, secrète à nouveau un fort contingent de mariables. On se méfie parfois des soldats mais ils ne sont pas mis à l'écart de la société civile; nombreux sont ceux, démobilisés ou en activité, qui prennent femme sur place⁽³⁰⁾. Les populations locales ont appris à cohabiter avec ces troupes déracinées, étrangères parfois; pourtant leur présence entraîne fréquemment une véritable dissolution des mœurs; prostituées et enfants naturels progressent au rythme de leurs effectifs et les foyers du plaisir vénal pullulent aux portes des casernes⁽³¹⁾. Autant de traits qui illustrent l'influence de la soldatesque sur les composantes démographiques locales. Dans le domaine matrimonial aussi l'histoire de Metz est étroitement liée à l'histoire militaire.

Marie-José LAPERCHE-FOURNEL

30) Ch. BASTIEN, *op. cit.*, p. 43; 20 à 30 % des conjoints de Saint-Simon, entre 1740 et 1770, sont des militaires.

31) R. AREZKI, *op. cit.*, p. 77 et sq.

Bibliographie

BASTIEN (Christian), *La paroisse Saint-Simon de Metz : étude démographique (1735-1790)*, mémoire de maîtrise, Metz, 1971.

BRASME (Pierre), *Woippy, village du pays messin : deux siècles d'histoire (1670-1870)*, Metz, 1987.

CHAUSSEC (Marthe-Martine), *La seigneurie de Cattenom (fin XVII^e siècle-1789)*, mémoire de maîtrise, Metz, 1972.

CHIMELLO (Sylvain), *Le mariage à Thionville au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1979.

FAKHADINE (Mohamed), *Forbach, le mariage de 1776 à 1830*, 1984.

HEMMERT (Didier), *La démographie à Bitche (1652-1764)*, mémoire de maîtrise, Metz, 1981.

KIEFFER (Jean), *Le mariage au XVIII^e siècle dans deux paroisses rurales des environs de Thionville*, mémoire de maîtrise, Besançon, 1979.

LHOTE (Jean), *Aspects de la population de Metz sous le Consulat et l'Empire*, thèse, Metz, 1989.

MONTEMONT (Jérôme), *Hagondange de 1683 à 1811; aspects démographiques et sociaux*, mémoire de maîtrise, Metz, 1988.

RICHARD (Sandrine), *Hettange-Grande, Soetrich; étude démographique aux XVIII^e et XIX^e siècles*, mémoire de maîtrise, Metz, 1991.

SEVEYRAS (Renaud-Laurent), *Le mariage dans une paroisse messine : Saint-Martin, 1670-1791*, mémoire de maîtrise, Metz, 1990.